

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi
et vendredi de 9h   12h
et de 14h   17h
Mardi, jeudi et samedi
de 9h   12h

02 97 66 82 08
mairie@colpo.fr
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

M DIATH QUE

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30   19h
Mercredi de 10h   12h30
et de 14h30   18h
Samedi de 10h   12h30

02 97 66 33 46
mediatheque@colpo.fr

 TAT CIVIL

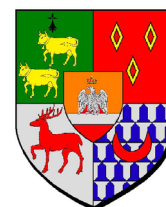
Naissances : -

D c s : -

Mariages : -

FLASH INFO

JUIN 2024



20
TERRE
DE JEUX
24



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a d lib r  sur les points suivants, le 28 mai 2024 :

Rapport d'adressage : pr sentation et bilan - D nomination de la rue desservant le lotissement   cr er avenue de la Princesse - D nomination de la voie communale situ e entre la rue du Lavoir et la rue de Kornevec ; Hommage au Docteur Jean-Fran ois Blazeix - Zone artisanale de Bellevue (nouvelle d nomination) - D nomination de la voie communale dite «Route Imp riale» - Acquisition de plein droits de biens vacants sans ma tre - Cimetiere communal ; reprise des concessions perp tuelles en  tat d'abandon - Rapport annuel du d l gataire UFCV35 - Instauration de l'ind mnit  forfaitaire pour  lections - Demande de financement au titre du Fonds vert 2024 - Convention pour occupation du domaine public par les op rateurs de t l communication  lectronique - Subvention exceptionnelle   l'association Colpo Athl  Plaisir dans le cadre du label Terre de Jeux 2024. Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / d lib rations



ACTUALIT S

 LECTIONS EUROP ENNES

Les  lections europ ennes auront lieu le **dimanche 9 juin**. Les bureaux de vote se tiendront   l'Espace Camerata de 8h   18h. Pour voter, vous devez  tre inscrits sur les listes  lectorales de la commune et vous pr senter avec votre pi ce d'identit .



F TE DU BOURG

Cette ann e, la f te du bourg aura lieu le **samedi 29 juin**, avenue de la Princesse. Au programme : **animations musicales** avec OFFROADS sous le kiosque   partir de 18h (musique folk) suivi du groupe The Vinyls devant l' cole publique   partir de 20h. **Buvette et restauration rapide** (pizzas, paninis, barbecue, frites, stand g teaux et bonbons tenu par les jeunes du l'ALSH) **puis feu d'artifice** vers 23h15. Soleil et bonne humeur garantis !

TERRE DE JEUX - PARK ER BIHAN :  V NEMENTS

Dans le cadre des Olympiades et de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la commune de Colpo, la Municipalit  promeut des  v nements sportifs qui se tiendront : **le 8 juin**, journ e ouverte   tous sur le th me de l'athl tisme (Colpo athl  plaisir) et le **28 juin**, rencontre inter  coles (ALSH).

TRAVAUX DE S CURISATION  LECTRIQUE

Depuis le lundi 18 mars, les acc s au lieu-dit La Villeneuve sont interdits (sauf pour les riverains et les secours). En effet, des travaux concernant la **s curisation  lectrique du « poste N 56 »** situ  au niveau de La Villeneuve sont en cours. Ces travaux sont essentiels pour garantir la fiabilit  et la s curit  du r seau  lectrique.

BASE ADRESSE LOCALE

La Loi 3DS impose l'obligation pour toutes les communes de fournir une Base Adresse Locale (BAL) standardis e. Les enjeux sont multiples : **aider les services de secours   se g olocaliser lors d'une intervention, permettre la commercialisation de la fibre optique par les op rateurs, alimenter les GPS, etc.** Cette base a  t   tablie par les  lus et les services de la poste puis approuv e par le conseil municipal en date du 28 mai 2024. La commune vous demande de consulter le portail national pour vous assurer de votre adresse. Il est rappel  que le num ro de l'habitation doit  tre visible de la rue.

L'association Chercheurs d'Images de Grand-Champ organise une **EXPOSITION PHOTOS** à la médiathèque **jusqu'au 15 juin 2024**. Elle s'intitule « Flâneries urbaines » et fait partie de la série de photos Regards de voyageurs 2023.

 ASSOCIATIONS

BAL CLUB ELISA

Le club Elisa organise un bal le **dimanche 2 juin** à partir de 14h30 à l'Espace Camerata, animé par l'orchestre « E.Dubois ». 8€

RANDO DINATOIRE

L'amicale laïque est contrainte d'**annuler la randonnée dinatoire** prévue initialement le 22 juin.

KERMESSE ECOLE PRIVÉE

La kermesse de l'école privée Notre Dame de Kerdroguen se déroulera le **dimanche 23 juin** à l'Espace Camerata. Au programme : Cochon grillé à 12h, spectacle des enfants à 14h45 puis jeux et animations « Colpolympiques » ! Repas adulte : 13€ et enfant : 8€. Possibilité d'emporter. Infos et réservations : apel.ndk56@gmail.com / 06 85 48 04 01

 INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 - 2025

Les inscriptions sont ouvertes pour l'année scolaire 2024 - 2025 ! Vous pouvez dès à présent, et **jusqu'au 17 juillet**, vous rendre sur <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan> pour procéder à l'inscription en ligne ou avoir des renseignements complémentaires (sectorisation, sécurité, création de points d'arrêt...). En janvier 2024, la Région Bretagne a fait le choix de déployer auprès de l'ensemble des scolaires de son réseau de transport **LA CARTE KorriGo**. Véritable support multi-titres, elle permet aux élèves de charger des titres de transports TER et d'autres réseaux urbains partenaires. La carte KorriGo est valable 7 ans et doit donc être conservée par les élèves pour l'année scolaire à venir pour circuler sur le réseau BreizhGo scolaire.

JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'ARCHÉOLOGIE

À l'occasion des Journées Européennes de l'Archéologie, le Pays d'art et d'histoire vous propose **plusieurs animations à Colpo** : apprenez à déplacer un mégalithe, construire un monument funéraire, créez vos parures et autres céramiques... **les 14 et 15 juin**, il y en aura pour tous les goûts ! Plus d'infos : <https://www.ciap-limur.bzh/>

TRAVAUX : ROUTE COLPO-LOCMINÉ

Dans le cadre de la **sécurisation et de la mise en 2 x 2voies de la RD 767 entre Vannes et Pontivy**, plusieurs études menées par le département permettront de définir les **aménagements pertinents à réaliser**. En ce sens, la Direction des routes engagera prochainement des études sur le tronçon Colpo/Locminé. Le Bureau d'études TBM, retenu pour cette mission, est d'ores et déjà à l'action (inventaire des milieux naturels et levé topographique). La durée des travaux est estimée à 15 mois.

HORAIRE DE TONTE

Les horaires de tonte sont réglementés par arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants **sont autorisés aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**



INTERDICTION DE FAIRE DU FEU

Il est **interdit de brûler des déchets verts ou ménagers**, de jour comme de nuit. En effet, les feux génèrent une pollution (particules fines) et peuvent déclencher un incendie. De plus, il est important de préserver votre santé et celle de votre voisinage. Les tontes peuvent être utilisées en guise de paillage ou compostées. Rappel : en cas de non-respect de ces mesures, vous pouvez être redevable d'une amende de 450€.

PERMANENCES
ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 28 juin de 9h30 à 12h30 en mairie.**

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**